Compte rendu du 3ème conseil d'école Maternelle Samuel Wallis 2023-2024

Lundi 3 Juin 2024

En présence de :

Sylvie Huret, adjointe déléguée à l'éducation et à l'enfance (Mairie Noisy)
Mme Filipina PISANO, directrice ;
Mesdames Agathe GALAND, Soraya CANNIZZARO, Céline GERME, Marine LABATUT, Nawel NAFII, Jennifer GHERSA, Valérie GOIDIN, Kani BABYet Marie Angélique MALLET, enseignantes ;
Mesdames Saoussan JEMILI, Emma PRADELLE, Amélie TONNETOT, Christelle LALLEZ WALLIS, Céline LANGLADE et Aïda SOW, parents d'élèves de l'association Les enfants d'abord.

1. Bilan de santé

La PMI effectuera un bilan de santé pour les moyennes section fin septembre 2024. La présence des parents est demandée dans la mesure du possible pendant le bilan. Une convocation ainsi qu'un dépliant seront fournis. Le bilan dure 45 min par enfant avec test + débrief auprès des familles. Si les parents ne peuvent être présents au débrief, ils pourront se rendre à la PMI pour en discuter. Le bilan porte notamment sur : motricité, vision, langage, audition, vaccin, poids/taille/IMC, dents. Ce bilan permet d'identifier les besoins éventuels de spécialistes pour les enfants (dentistes, etc.).

2. Carte scolaire

A la rentrée, les effectifs seront de 76 moyenne section, 78 grandes sections. Cela nécessitera d'avoir 7 grands en double niveau. La liste des parents et des futurs enfants de petite section sera fournie dans la semaine par la mairie.

3. Projets pédagogiques et sorties scolaires

- spectacle michel Simon
- cinékid 02.07 et 04.07. Pour le 04 (MS), la classe s'y rendra à pied (plus de bus de la mairie disponible)
- Classe 8 et 9 à Provins (GS)
- Classe 1&4 (PS) à la ferme Elancera
- Classe 3&7 au parc floral
- fête de l'école et du centre le 07.06 : danses et chants

- Sortie de fin d'année le 24.06
    - 195 inscrits, coût de 17€ par enfant et 7€ par adulte. Une participation de 5€ a été demandée aux familles, le reste est pris en charge par la coop
    - repas du midi fourni par la mairie – facturation de cantine classique

- 3 cars payés par l'école (2850€) + 1 car de la mairie

Projets
- grandes sections : sensibilisation buccodentaire : vidéo + diététicienne
- JO parents/enfants : à la place des APC (activités pédagogiques complémentaires) en soirée
- 28/06 : Journée olympique – 15 ateliers avec remise de médailles suivie d'une fête
- 1 cadeau sera offert à tous les enfants en fin d'année (livre)

4. Sujets mairie

Il est rappelé que l'école n'a pas la télécommande pour baisser la chaîne devant l'école pour l'accès pompier lors de la pause du gardien (12h - 15h). Les pompiers ne peuvent pas descendre la chaîne seuls. Un incendie important a eu lieu il y a quelques jours, heureusement que le gardien n'était pas en pause à ce moment là.

Mme Pissano demande à la mairie pourquoi des véhicules de la mairie ont été stationnés devant la crèche présente devant l'école. La mairie se renseigne. Du fait de la vigilance attentat, le stationnement n'est normalement pas permis.

5. Questions des parents d'élèves

(Les éléments en vert sont les questions remontées par les différents parents et posées lors du conseil)

L'annonce de la sortie il y a quelques semaines via l'inscription des enfants a soulevé beaucoup de questions des parents :

a) **COOPERATIVE**

- Peut-on avoir les comptes détaillés de la coopérative : recettes, dépenses et reste en compte ?
Les comptes ont été présentés en conseil. Les comptes sont validés par l'OCCE (office central de la coopération à l'école). Les parents peuvent accéder aux comptes détaillés sur demande auprès de la directrice. Les comptes présentent un fort report des années précédentes, car la sortie de fin d'année n'avait pas pu se faire. Les dépenses de classes concernent les fournitures que chaque enseignant achète, le budget est de 150€/classe/an. Les comptes présentés sont en date de fin mai. Les dépenses liées à la sortie cirque du 24/06 ne sont notamment pas encore prises en compte.

	Sorties	Entrées	
Report			5374,22
Coop 2ème		3296,50	8670,72
OCCE	370,00		8300,72
Subvention mairie		2300,00	10600,72
Vente gâteaux et Noël		1017,60	11618,32
Vente photos		2434,00	14052,32
Photographe	1264,20		12788,12
Sorties	2827,60		9960,52
Remboursement sorties		1736,30	11696,82
Dépenses classes	986,78		10710,04
Dépenses école	961,38		9748,66
Sorties cirque ACOMPTE	1702,50		8046,16
Sortie fin d'année cars	2850,01		5196,15
	10962,47	10784,40	-178,07

- Qui décide d'accepter un projet financé par la coopérative et sur quels critères?
L'équipe enseignante lors d'échanges au conseil des maîtres.

- Lors des ventes de gâteaux, comment se fait le compte de la recette ? Y a-t-il un reçu officiel ?
Pour la vente de gâteaux, un registre est signé par un des parents présents après le comptage de la recette

- Pour la prochaine rentrée, est ce que le sujet des comptes de la coopérative peut être abordé dès le 1er conseil d'école pour mieux planifier les actions des parents en vue des projets de l'année ?
A revoir à la rentrée

- Certains parents versent de l'argent à la coopérative à chaque trimestre, est ce que la demande de versement peut se faire au début du trimestre ? En effet, la demande du 3ème trimestre est faite en fin de trimestre : dans ce cas, comment est utilisé l'argent collecté ?
Certains parents ne rendent pas les papiers de la coopérative à temps, ce qui bloque les comptes des classes. Sujet à rediscuter à la rentrée. L'argent est de toute façon utilisé sur l'année en cours.

b) AUTRES SUJETS

- Est ce qu'il est possible de faire les photos de classe plus tôt dans l'année scolaire? Elles viennent seulement d'être récupérées.
Elles sont faites à ce moment de l'année car l'école récupère 50% des bénéfices contre 30% si elles sont faites avant Noël. La commande a été faite au moment des ponts de mai, l'an prochain, la photo sera programmée plus tôt (janvier / février) pour l'avoir plus tôt dans l'année.

- Pour les fois où la cantine est fermée, est-il possible de mettre un pique nique dans le sac à dos? Certains parents sont obligés de poser des journées sans soldes qu'ils aimeraient réserver pour un enseignant malade ou pour une sortie scolaire.
Lors des grèves, aucun personnel n'est présent pour assurer la sécurité des enfants. Il ne s'agit pas simplement de la question du repas. C'est le personnel municipal et non les enseignants qui ont la charge des enfants le midi.

- Equipe enseignante : est-ce que des arrivées ou départs sont prévus pour la rentrée prochaine ?
Il y aura des mobilités comme chaque année, chaque enseignant est libre de demander une mobilité. Les parents connaîtront l'équipe enseignante à la rentrée.

- Evaluation : est-ce qu'une évaluation des acquis est prévue en fin d'année ? Est-ce qu'un entretien et/ou livret de compétences est prévu avec les parents ?
Oui toutes les classes seront de nouveau évaluées avec une remise du livret en présence des parents.

- Comment gérez-vous les problèmes de harcèlement scolaire?
Aucun problème de ce type remonté au sein de l'établissement.

- Comment sont définis les horaires de temps scolaire? Est-il possible de finir plus tard le soir : 16h30-16h45 au lieu de 16h05-16h15 pour permettre aux parents de s'organiser plus facilement?
Ces horaires ont été définis lors d'une concertation entre parents / éducation nationale et mairie lors de la question de la semaine de 4j. Ils sont identiques à toutes les écoles de Noisy. Seule une demande massive des parents peut faire varier ces horaires lors d'une réouverture des négociations sur le sujet. Le centre est ouvert de 7h à 19h pour permettre aux parents de travailler. Une harmonisation des temps scolaires est en cours sur l'inspection.

- Certains parents notent des difficultés de communication entre maîtresse et parents par le manque d outils de communication comme « Tout mon année », il n'est pas possible de contacter la maîtresse ou l'inverse en cas de besoin.
Le support de communication principal reste le carnet de liaison et les affichages devant les classes. Les enseignants sont libres d'avoir d'autres supports de communication. Aucun support commun à l'école n'est prévu actuellement. L'ENT (espace numérique de travail) va être mis en place prochainement pour une durée d'un an. Sa prolongation au-delà n'est pas assurée car à la charge financière des établissements (2€/année/enfant).